



Notification concernant le jour de l'examen

En passant l'examen d'IBCLC, vous acceptez d'assumer tous les risques, incluant, sans s'y limiter, tou(te)s les dommages, pertes, réclamations ou dépenses, de quelque nature que ce soit, lié(e)s à l'exposition au, ou à l'infection par le, COVID-19, et acceptez de dégager l'IBLCE, ainsi que ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses bénévoles, ses sous-traitants, et ses représentants, de toute responsabilité en cas de procédure pour pertes, dommages, réclamations ou dépenses, initiée par vous ou en votre nom, découlant de, ou en lien avec, de quelque manière que ce soit, votre examen d'IBCLC. Vous acceptez par ailleurs de libérer et de dégager de toute responsabilité, et d'indemniser et de défendre l'IBLCE, ainsi que ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses bénévoles, ses sous-traitants, et ses représentants, en cas de procédure pour pertes, dommages, réclamations ou dépenses, découlant de, ou en lien avec, de quelque manière que ce soit, votre examen d'IBCLC.

Afin d'assurer votre sécurité, ainsi que celle des autres candidat(e)s et du personnel du centre de test, vous acceptez que vous ne serez pas autorisé(e) à, et que vous ne tenterez pas de, passer votre examen d'IBCLC dans un centre de test sous contrat, au jour que vous aurez réservé, si :

- (i) vous avez présenté des symptômes du COVID-19 ou de la grippe, ou tous autres symptômes semblables à ceux du rhume, dans les 14 jours précédant la date de votre examen, (ii) vous avez été testé(e) positif(-ive) au COVID-19 dans les 14 jours précédant la date de votre examen, (iii) vous avez été en contact physique étroit avec une personne testée positive au COVID-19* au cours des 14 jours précédant la date de votre examen, (iv) vous revenez d'un voyage dans une région hautement infectée effectué au cours des 14 jours précédant la date de votre examen.***

L'IBLCE se réserve le droit d'interdire l'entrée dans un centre de test sous contrat, quel qu'il soit, à toute personne qui, le jour de l'examen d'IBCLC, ne pourrait pas, ou refuserait de, se conformer aux quatre conditions énoncées ci-dessus, ou à toute autre condition publiée sur le site Internet de Prometric, ou qui présenterait des symptômes de COVID-19. Vous serez tenu(e) de vous conformer à toutes les procédures de sécurité obligatoires lors de l'examen d'IBCLC ; l'IBLCE se réserve le droit d'exiger le renvoi immédiat de toute personne refusant de se conformer aux procédures de sécurité obligatoires. En passant l'examen d'IBCLC, vous reconnaissez et acceptez que vous le faites à vos propres risques, et vous engagez expressément à assumer tout risque en ayant parfaitement compris la nature contagieuse du COVID-19.

Si vous passez l'examen via Live Remote Proctoring (« télésurveillance des examens à distance », « LRP ») depuis votre domicile ou tout autre endroit, vous devrez accéder de manière sécurisée à l'examen d'IBCLC depuis une connexion Internet solide et fiable et un équipement

informatique répondant aux spécifications définies par le prestataire de l'IBLCE chargé de l'organisation de l'examen. C'est en effet à ces seules conditions que l'IBLCE et son prestataire chargé de l'organisation de l'examen, Prometric, ont pris toutes les mesures raisonnables pour mettre à votre disposition l'option Live Remote Proctoring pour le passage de l'examen. Cependant, si la connexion Internet de l'endroit où vous vous trouvez est sujette à des perturbations, ou si votre ordinateur ne fonctionne pas correctement, cela ne pourra en aucun cas être imputé à l'IBLCE ni à Prometric, et les politiques de l'IBLCE prévaudront. Par conséquent, l'IBLCE et Prometric se dégagent de toute responsabilité quant à tout problème technique éventuellement causé par votre connexion Internet locale ou d'autres problèmes liés à votre ordinateur, et vous acceptez de renoncer à toute réclamation et de dégager l'IBLCE et Prometric de toute responsabilité en cas de tels problèmes.

Veillez consulter l'[Avis de confidentialité](#) pour prendre connaissance de la manière dont l'IBLCE traite vos données personnelles aux fins de l'examen.

* À l'exception des professionnels de santé et aides-soignants ayant respecté des mesures de sécurité et préventives en utilisant un équipement de protection individuelle avec leurs patients.

** Les zones hautement infectées soumises à des restrictions de voyage/mesures de quarantaine sont généralement identifiées au niveau local par des ordonnances, des directives ou des lignes directrices. Veuillez consulter les conditions concernant les restrictions de déplacements applicables dans le lieu où vous souhaitez passer l'examen.